



Les Amis de l'Ancien Château de Rahier

Asbl n° 462787493 96 Rahier 4987 STOUMONT
Tél. +32 472 65 63 01 - E-mail : chateauderahier@gmail.com
Compte IBAN BE34 0015 6453 1790 - BIC: GEBABEBB

Conditions de mise à disposition de l'Ancien Château, à partir du 01-01-2024

1. Conditions financières :

- #### paiement préalable des montants suivants :

	Membres¹	Non membres	Modalités de paiement
Forfait pour charges d'occupation par jour	150,00 €	300,00 €	50 % (75,00 € ou 150,00 €, selon le cas), payable par compte à la réservation ²
Forfait pour frais de logistique (conciergerie et nettoyage)		75,00 €	Les 50 % restant du forfait ci-dessus & les sommes ci-contre (250,00 € ou 325,00 €, selon le cas), payables soit sur le compte quinze jours avant l'occupation, soit en espèce à la remise des clés
Caution		100,00 €	
TOTAL	325,00 €	475,00 €	

- charges pour consommation électrique et frais de chauffage : seront calculées sur base du relevé des compteurs. Un forfait de 2,00 € par jour sera porté en compte pour la consommation d'eau. Ces montants sont réclamés lors de la remise des clés, après l'activité. Des montants ci-dessus sont exclus les frais, taxes et redevances de toute nature, inhérents au type d'activité organisée. Sont notamment visés les droits d'auteur exigibles, en autres, en cas de diffusion musicale.

2. Location de matériel :

- Pompe à bière : 30,00 € ;
 - Nappe pour tables mange-debout : 2,00 € pièce.

3. La mise à disposition s'applique également :

- à la cuisine équipée, comportant tables de travail, plaque de cuisson, four, friteuse, hotte, évier, percolateur;
 - à deux frigos;
 - un lave-vaisselle professionnel;
 - à la vaisselle, aux couverts et aux verres;
 - aux tables mange-debout ;
 - aux tables (18 tables rectangulaires, de 8 places chacune), 20 bancs et 120 chaises, le tout en parfait état de propreté et de fonctionnement.

4. L'occupant s'engage notamment :

- à se conformer scrupuleusement au présent règlement et à faire usage des lieux "en bon père de famille";
 - à organiser des activités qui ne sont pas contraires à l'objet social de l'ASBL;
 - à maintenir les alentours du château en parfait état de propreté et à restituer les lieux rangés et balayés;
 - à maintenir un niveau sonore **respectueux** de l'environnement immédiat **et conforme à la législation**;
 - à regrouper et à évacuer tous les déchets issus de son activité. A défaut, une somme de 5,00 € par sac non évacué sera prélevée sur la caution.

L'occupant est, par ailleurs, personnellement et exclusivement, tenu pour responsable de tout trouble intérieur et/ou extérieur qui pourrait survenir du fait de l'activité organisée, auquel cas il s'engage à s'abstenir de tout recours en dommages et intérêts contre l'ASBL. **L'occupant reconnaît être couvert par une assurance en responsabilité civile.**

5. La réservation est acquise au paiement par compte bancaire de 50 % de la redevance d'occupation. Le paiement du montant des 50 % restant de la redevance d'occupation, du forfait pour frais de logistique et de la caution se fait soit sur le compte quinze jours avant l'occupation, soit en espèce à la remise des clés.

6. La caution de 100,00 € sera restituée, après la remise des clés. Le coût de leur remplacement sera à la charge du locataire.

Philippe GOFFIN Tél : 080 78 54 56
Rahier 52 4987 Stoumont Gsm : 0472 65 63 01
E-mail : philippe.goffin@telenet.be

Nous pouvons mettre à disposition du vin blanc et du vin rouge et la bière spéciale (Lienne Grandgousier, en bouteille de 33 cl ou en fût de 20 l.).

¹ Pour être membre de l'A.S.B.L., il faut payer la cotisation annuelle fixée à 10,00 € par membre.

² Compte IBAN BE34 0015 6453 1790 - BIC: GEBABEBB de l'ASBL "Les Amis de l'Ancien Château de Rahier"

Règlement

L'ASBL Les Amis de l'Ancien Château de Rahier vous souhaite la bienvenue sur le site de l'ancien château.



Nous vous invitons à profiter du jardin et des structures accueillantes pour les enfants et leurs parents.



Le site est accessible à toutes et tous, tous les jours sauf ceux réservés pour des manifestations privées ou organisées par l'ASBL.



Merci d'emporter vos déchets, de respecter les lieux et d'évacuer les éventuelles déjections de vos animaux.



Pour vous aider une petite pelle est fixée à l'arrière de la petite cabane



Sauf autorisation spéciale le site doit être libéré avant 22h00.



L'accès à la terrasse n'est pas autorisé.



L'accès au site est réservé aux seuls piétons.



Les véhicules automoteurs ne sont autorisés que pour les livraisons en restant sur la zone carrossable, jamais sur les pelouses.



Les feux sont interdits



L'ASBL décline toutes responsabilités en cas d'accident.



Merci d'adresser vos remarques et commentaires sur www.chateauderahier.be